

## ACTE DE CAUTIONNEMENT SOLIDAIRE

Je soussignée *[Nom et prénom de la caution]*, né(e) le *[date et commune de naissance de la caution]*, résidant à l'adresse suivante :

*[adresse de la caution]*

Déclare me porter caution solidaire de M *[nom et prénom du locataire]* pour les obligations résultant du bail qui lui a été consenti par le bailleur Eurl CABAN'ART, demeurant 48 rue héron, 33000 BORDEAUX pour la location du logement situé 48 rue héron, 33000 BORDEAUX.

J'ai pris connaissance du montant du loyer de .....charges comprises, soit ..... € par mois. Il sera révisé annuellement le .....selon la variation du dernier indice de référence des loyers publié par l'INSEE au jour de la date anniversaire.

Cet engagement vaut pour le paiement, en cas de défaillance du locataire, des loyers, des indemnités d'occupation, des charges, des réparations et dégradations locatives, des impôts et taxes, des frais et dépens de procédure, des coûts des actes dus, dans la limite de....., soit ..... €, en principal et accessoires.

Cet engagement est valable pour la durée du bail et ses 2 premiers renouvellements, soit une durée de 3 ans.

*Mention à recopier de façon manuscrite :*

*« je m'engage par la présente à rembourser à la société CABAN'ART, les sommes dues en principal et accessoire par M [nom et prénom du locataire] dans la limite de...LETTRE....., soit...CHIFFRE ..... €.*

*Je reconnais que je ne peux pas exiger du propriétaire qu'il poursuive d'abord le locataire ou qu'il divise ses poursuites entre les cautions. »»*

Je reconnais avoir pris connaissance de l'avant-dernier alinéa de l'article 22-1 de la loi du 6 juillet 1989, selon lequel :

"Lorsque le cautionnement d'obligations résultant d'un contrat de location conclu en application du présent titre ne comporte aucune indication de durée ou lorsque la durée du cautionnement est stipulée indéterminée, la caution peut le résilier unilatéralement. La résiliation prend effet au terme du contrat de location, qu'il s'agisse du contrat initial ou d'un contrat reconduit ou renouvelé au cours duquel le bailleur reçoit notification de la résiliation."

Je reconnais également avoir pris connaissance de l'article 2297 du code civil, selon lequel :"Si la caution est privée des bénéfices de discussion ou de division, elle reconnaît dans cette mention ne pouvoir exiger du créancier qu'il poursuive d'abord le débiteur ou qu'il divise ses poursuites entre les cautions. A défaut, elle conserve le droit de se prévaloir de ces bénéfices."

Fait à *[nom de la commune]*, le  
*[Signature de la caution]*